

Frais d'inscription, frais de scolarité et Frais annexes

2025-2026



**ESCLAIBES
INTERNATIONAL
SCHOOL OF
PARIS 16**



**ESCLAIBES
INTERNATIONAL
SCHOOL OF
PARIS 15**

TARIFS (payables en 1, 4 ou 11 fois) :

Droit d'entrée : 920 €
Frais administratifs (annuels) : 300 €

Frais de scolarité : tarifs mensuels - Paiement sur 11 mois

MATERNELLE	4 jours par semaine , journée académiques 4 days per week, full days (Mon, Tue, Thu, Fri) Sortie avant 16h30 Pick up by 4:30pm	1 051€
	5 jours par semaine, journée académiques 5 days per week, academic days Sortie avant 16h30 Pick up by 4:30pm	1 232€
	4 jours par semaine , journées complètes (Lun, Mar, Jeu, Ven) 4 days per week, full days (Mon, Tue, Thu, Fri) Sortie avant 18h00 Pick up by 6:00pm	1 149€
	5 jours par semaine, journées complètes 5 days per week, full days Sortie avant 18h00 Pick up by 6:00pm	1 255€
PRIMAIRE	4 jours par semaine , journée académiques 4 days per week, full days (Mon, Tue, Thu, Fri) Sortie avant 16h30 Pick up by 4:30pm	1 118€
	5 jours par semaine, journée académiques 5 days per week, academic days Sortie avant 16h30 Pick up by 4:30pm	1 299€
	4 jours par semaine , journées complètes (Lun, Mar, Jeu, Ven) 4 days per week, full days (Mon, Tue, Thu, Fri) Sortie avant 18h00 Pick up by 6:00pm	1 216€
	5 jours par semaine, journées complètes 5 days per week, full days Sortie avant 18h00 Pick up by 6:00pm	1 322€

Réduction : -10% pour le 2^e enfant, -20% pour le 3^e, -30% pour le 4^e

Frais annexes (paiement mensuel)

Traiteur	:	9 € / repas ou 1215 € / an (4 jours/semaine)
Garderie du matin (à partir de 8 h 30)	:	0 €
Garderie du soir (de 16 h 30 à 18h)	:	8 € / jour de garde ou 1080 € à l'année

Ateliers mercredi (payables en 1 ou 3 fois)

Formule 1

Journée complète	:	1 989 € / an
Demi-journée	:	1 050 € / an

Ateliers mercredi (paiement mensuel)

Formule 2 - *sous réserve de place disponible*

Journée complète	:	70 €
Demi-journée	:	50 €

Ateliers de vacances (paiement mensuel)

Semaine (5 jours)	:	290 €
Journée	:	65 €

Conditions financières

1. Vous êtes éligible au crédit d'impôt si votre enfant à moins de 6 ans (ateliers du mercredi, ateliers de vacances et garderies)
2. Pour la garderie, chaque soir entamé est dû, c'est-à-dire après 16 h 30, et vous sera facturé au tarif en vigueur
3. En cas de non-paiement de l'un quelconque desdits frais aux dates prévues, la somme due portera intérêt au taux de 12% l'an, et ce, dès le premier jour de retard. En outre, tous les frais de recouvrement quels qu'ils soient seront à la charge exclusive de la famille. Par ailleurs, la Direction se réserve le cas échéant le droit de ne pas accepter l'élève en classe.
4. L'inscription définitive d'un nouvel élève dans l'École est subordonnée au paiement du droit d'inscription non-remboursable / droit d'entrée, des frais administratifs, du mois de septembre. Pour une entrée en cours d'année scolaire : paiement du droit d'entrée, des frais administratifs et du mois de scolarité en cours. (non remboursable, valable pour toute la scolarité).
5. Toute heure commencée est due. Les frais annuels ou trimestriels ne sont pas remboursables.
6. Les familles sont responsables financièrement de toutes dégradations de locaux, matériels et d'installations commises par leurs enfants. Elles devront s'acquitter, dans le mois suivant la réception de la facture adressée par l'École, de toute somme due pour la remise en état des locaux, matériels ou installations, ou leur remplacement le cas échéant.
7. Les frais de scolarité mensuels sont payables d'avance tous les mois par prélèvement bancaire.
8. Le formulaire d'autorisation de prélèvement ci-joint doit être complété et signé à l'inscription. Aucun délai de paiement ne peut être accordé.
9. La réinscription d'une année sur l'autre a lieu fin mars par le règlement des frais administratifs de l'année suivante (non remboursable).
10. Dans le cas d'un départ en cours d'année scolaire, un préavis écrit de 3 mois doit nous être envoyé avec accusé de réception. Tout mois commencé est dû intégralement au tarif de l'année en cours.